

SUGGESTION POUR LA PRESENTATION DE NOTRE PARTI COMME PARTI DE PROPOSITIONS ET NON DE CRITIQUEURS IMPENITENTS

Notre parti doit être un parti de propositions et de principes et non un parti destiné à dénoncer les dérives personnelles du pouvoir, qu'on peut cependant souligner car c'est vrai que notre démocratie commence à ressembler à une sorte de dictature légale.

Dans leurs interventions les dirigeants de notre parti qui ont notre message à faire passer ne doivent pas se laisser entrainer dans des discussions stériles sur des personnes. Ils doivent sans arrêt recentrer le débat sur ce que sont nos principes, nos valeurs, et nos propositions.

Parmi **ces valeurs** insistons sur

1. La nécessité de rassemblement sans dogmatisme ni à priori.
2. La nécessité de conserver et développer une société de créateurs stimulés par un espoir réel de voir leurs efforts récompensés pour eux-mêmes leurs familles et toute la société. Et non une société de pistonnés ou d'assistés.
3. La nécessité de faire les efforts nécessaires pour conserver les emplois industriels en France.
4. La nécessité de conserver la société solidaire et humaine construite par nos aînés.
5. La nécessité de prendre en compte le risque écologique dans les décisions politiques.

Parmi les **mesures** que nous pouvons préconiser si nous sommes au pouvoir et concernant le volet économique je vous suggère de vous inspirer des textes suivants.

Le maître mot de la nouvelle société que devrait prôner notre parti sera la **TRANSPARENCE** et **LE REALISME**. Pas de lois tarabiscotés et hypocrites en tous sens pas d'avantages pour ceci ou cela. Mais des lois claires générales et universelles ou les vrais créateurs de richesse puissent se reconnaître. Pour cela je suggère.

1. La suppression du bouclier fiscal et de la loi TEPA véritables usines à gaz qui coutent beaucoup plus qu'elles ne rapportent.
2. L'effritement puis à terme la suppression de l'ISF qui décourage les investissements productifs en France. Les mesures prises par le gouvernement pour diminuer l'impact de cet impôt profitant surtout aux intermédiaires financiers, aux magouilleurs fiscaux, et n'allant dans le sens de la transparence.
3. La suppression de l'ISF sera compensée mathématiquement par la suppression du bouclier fiscal et l'augmentation momentanée pour traiter la crise des taux d'imposition sur les tranches d'imposition les plus élevées de l'IR. Mais elle le sera 10 fois plus par la dynamisation de l'économie qu'elle est susceptible d'impliquer.

4. Non suppression de la taxe professionnelle mais son réaménagement pour qu'elle ne soit basée que sur le CA.
5. Forte dynamisation de la consommation par un nouveau **dispositif généralisé d'aide à la consommation tel que celui défini ci-dessous**. En compensation suppression graduelle des dispositifs d'aides ponctuelles TVA à 5,5 dans le bâtiment et la restauration, prime à la casse (car autrement déficit qui se creuse sans arrêt). Suppression partielle de l'avantage immobilier Scellier qui coutera une fortune au budget, (cet avantage sera compensé chez les investisseurs en partie par le dynamisme né de la suppression de l'ISF et en partie par le dispositif original généralisé d'aide à la consommation voir ci-dessous qui sera accru pour les investissements dans l'immobilier locatif neuf).
6. Refonte complète du système de santé pour permettre avec la part qui lui est réservée du PIB de l'ordre de 15% de continuer à fonctionner sans être un gouffre sans fin pour le budget.
7. Stimulation à très grande échelle de toutes les industries relatives à la diminution des émanations de CO2. Pompes à Chaleurs, Chauffe Eau Solaires. Eoliennes. Récupération des Eaux de pluie Véhicules Electriques et Hybrides etc....
8. Création de Chantiers Agricoles et Ecologiques pour la jeunesse. Sorte de service militaire dans le développement agricole, rural et écologique. Chantiers qui permettront de mettre tout un pan de nos jeunes au travail, qui augmenteront la solidarité interne du pays et son PIB , et permettront de former les jeunes non qualifiés dans des métiers valorisant.
9. Création de Chantier de Solidarités Techniques Intergénérationnelles où les retraités ou ceux mis à la retraite anticipée et qui possèdent des compétences techniques particulières pourront les faire partager aux plus jeunes.
10. Aide fournie aux entreprises embauchant des jeunes pour leurs 2 premières années de travail. Indépendamment de la taille ou du type de travail.
11. **Installation d'une transparence totale des relations entre les petites entreprises et l'administration par l'affectation d'un interlocuteur unique pour toutes les démarches administratives (fiscales et sociales) d'une entreprise de moins de 5 salariés.**
12. Conservation du statut d'Entrepreneur individuel qui est une bonne chose mise en place par le gouvernement actuel.
13. Réduction du nombre d'élus et de commissions d'élus rémunérés (car cela coûte à l'état).
14. Réduction du nombre de fonctionnaires là où cela est possible.
15. Valorisation de nos adhérents issus du monde du travail productif. Comme dans les autres partis tous nos dirigeants sont issus du monde du parler et du paraître (avocats, conseillers juridiques, fiscaux, politiques professionnels, journalistes, etc...). Nous aurions intérêt à avoir parmi nos dirigeants et élus des personnes issues du monde du travail productif (ingénieurs ayant exercé, artisans, agriculteurs, ouvriers, employés, chefs de PME , etc...). La parité hommes femmes c'est bien mais la parité entre les métiers c'est encore mieux.

Dispositif destiné à stimuler la consommation et particulièrement les investissements productifs en France et dans la zone Europe :

1 Introduction :

Le document ci-joint décrit un dispositif original destiné à stimuler la consommation des biens et particulièrement des biens d'investissements.

2 Principe :

Le principe de ce dispositif est de permettre la constitution pour tout individu d'une épargne assimilable à un bon du trésor ou à une créance sur l'état **directement liée à toute dépense de consommation réalisée dans l'espace français ou européen.**

Ce dispositif qui pourrait être européen concernerait tous les achats effectués par les consommateurs dans la communauté européenne.

L'épargne constituée sera proportionnelle à la dépense des ménages multipliée par un coefficient dépendant de la prestation achetée en zone Europe :

Ce coefficient sera quasi nul pour toute dépense de consommation courante (par exemple l'essence, ou les courses de supermarché). Il sera plus important pour les dépenses qui font travailler du personnel (salon de coiffure, restaurants, hôtels, réparations de voitures etc....). Et encore plus important pour les dépenses d'investissement (installation d'une nouvelle cuisine, amélioration de l'habitat, achat de gros électroménager, achat d'appartement de voiture) etc...

L'épargne sera dans la majorité des cas bonifiée directement et automatiquement (pas d'obligation de non revente du logement ou de conserver une voiture ou autres) sans aucune intervention quelconque des services de l'état (voir détail du dispositif basé principalement sur les achats cartes bancaires) sans nécessité d'une quelconque déclaration de la part du prestataire ou de l'acheteur (sauf pour certains investissements lourds tel l'immobilier ou les voitures).

Le montant de l'épargne constituée **sera mis à jour mensuellement et consultable sur Internet.** Les gens qui consomment et investissent sont récompensés et ils en ont vite conscience. . La frilosité à dépenser et investir est découragée. Cette épargne assimilable à un « BON DU TRESOR EUROPEEN » est sûre puisque garantie par l'autorité économique la plus puissante du Monde (l'Europe), et fédératrice, car concernant tous les pays européens.

Cette Epargne sera disponible dans un délai de dix ans (par exemple mais cette disposition pourrait être modulée).

3 Mode de fonctionnement du dispositif :

3.1 Description.

Le dispositif fonctionnera principalement en liaison avec les moyens de paiement électroniques qui sont les cartes de paiement (type Carte Bleue), les cartes de prépaiement (type Moneo). Elle pourra néanmoins fonctionner avec les autres modes de paiement en espèces ou en chèques, mais, dans ce cas il y aura une obligation déclarative de la part du prestataire, ce qui sera dissuasif pour les petits montants.

3.2 Avantage de ce mode de fonctionnement :

- 1) Facilité du calcul et de la constitution de l'épargne : Chaque achat effectué pour tout acheteur européen a un prestataire européen donne lieu à une épargne constituée au profit de l'acheteur. Cette épargne sera créditée sur un compte dépendant de l'identifiant de la carte de paiement.
- 2) Diminution des possibilités de transactions dites au noir. Puisqu'il y a encouragement à l'utilisation de moyens de paiement contrôlables.
- 3) Encouragement de l'utilisation des moyens de paiement électroniques, d'où éventuellement la possibilité pour l'Etat (et les états si le dispositif prend une dimension européenne) de demander une participation au groupement des cartes bancaires.
- 4) Possibilité d'annoncer le dispositif avant sa mise en place opérationnelle avec effet rétroactif. L'historique des dépenses par ces moyens de paiement étant connu.

3.3 Désavantage du mode de fonctionnement :

- 1) Difficulté de créditer les ayant droits sur leurs dépenses en espèces et en chèques pour les petits montants.

4 Exemple de fonctionnement du dispositif

Les coefficients multiplicateurs d'épargne ont été fixés arbitrairement par l'auteur en fonction de ce qu'il croit être les secteurs qu'il faut le plus aider.

4.1 Exemple de fonctionnement pour un consommateur qui ne fait pas de dépenses d'investissement sur un mois :

On suppose que le consommateur paie l'ensemble de ses courses par carte de paiement :

Achat dans les super marchés à caractère général : coefficient 0.001. 500 Euros :
Epargne : 0.5 Euros

Achat dans les commerces alimentaires de proximité : coefficient 0.007 : 100 Euros .
Epargne : 0.7 Euros

Achat dans restaurants (secteur à encourager) : 100 Euros coefficient 0.01 Epargne constituée 1 euros

Achat dans les supermarchés à caractère d'investissement : (Ex Castorama, Leroy Merlin) Coefficient 0.07 : 100 Euros. Epargne constituée : 0,70 Euros

Epargne constituée en fin de mois : 2,9 Euros.

4.2 Exemple de fonctionnement pour un consommateur qui fait des dépenses d'investissement sur un mois :

Si de plus ce consommateur achète pour 1500 euros un aménagement de cuisine qu'il fait installer par un professionnel coefficient 0.015 il aura une épargne constituée de $(1500 \times 0.015) = 22,50$. S'il s'agit du consommateur ci-dessus cité.

Son épargne du mois sera de $22.5 + 2.9 = 25.40$ €, cette épargne créditera son compte.

5 Avantages du dispositif :

- 1) Il est européen. **Concernant tous les pays européens et stimulant la consommation de tous ces pays sans distinction.** Il pourrait de plus être universel, c'est-à-dire concerner tous les consommateurs qui viennent et achètent en Europe.
- 2) Sa mise en place n'est pas d'une complication exceptionnelle et n'est pas couteuse. L'auteur du présent document, ingénieur civil de l'aéronautique est informaticien et voit fonctionnellement et organiquement comment le mettre en œuvre.
- 3) **Il ne creuse pas le déficit Européen** car on peut estimer que le surplus de TVA du au surplus de consommation compensera le montant de l'épargne constitué.
- 4) **Il peut donner lieu à des opérations promotionnelles temporaires.** De la part de l'Europe solidaire qui, à un instant, aide un secteur plus qu'un autre en majorant le coefficient d'épargne. De la part des prestataires qui peuvent faire la publicité sur leur coefficient d'épargne.
- 5) Il est ludique et à effets palpables **le consommateur voit tous les mois son épargne augmenter en consultant son compte épargne sur Internet.**
- 6) **Il peut être annoncé avant sa mise en œuvre. C'est-à-dire s'il y a volonté politique dès aujourd'hui.** Les transactions sur cartes de paiement étant historisées. Les consommateurs se constituent un compte d'épargne européen dès que le dispositif est annoncé et qu'on en fait la publicité avec éventuellement effet rétroactif. **La consommation est stimulée sans tarder.**

- 7) Il donne lieu à un versement immédiat pour les ménages les plus démunis **et CONCERNE TOUT LE MONDE.**
- 8) **Il consolide la solidarité et l'union économique de l'Europe.**